



Deutscher Bundestag



Bundesrat

**Dossier de conférence pour les participants à la
visioconférence:**

**Réunion virtuelle de la Conférence des organes
parlementaires spécialisés dans les affaires
de l'Union des parlements de l'Union européenne
(COSAC)**





COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Sommaire

Sommaire	Page 2
Projet de programme (du 24 novembre 2020)	Page 3
Instructions techniques pour la réunion par visioconférence	Page 6
Session II	
- Note d'information : Coordination de l'action européenne contre la pandémie de Covid-19 et premiers enseignements de la crise	Page 11
- CV des orateurs invités	Page 14
Session III	
- Note d'information : Avancement de différents dossiers sous la présidence allemande du Conseil	Page 15
- CV de l'oratrice invitée	Page 19
Session IV	
- Note d'information : L'avenir de l'Union européenne	Page 20
- CV de l'oratrice invitée	Page 23
Session V	
- Note d'information : Les relations entre l'UE et l'Afrique	Page 24
- CV de l'orateur invité	Page 27



COSAC virtuelle

Projet de programme (du 24 novembre 2020)

Prière d'utiliser un casque avec micro !



Tous les horaires sont indiqués en heures d'Europe centrale - CET.

Lundi 30 novembre 2020

9h00 à 9h15

Ouverture de la réunion

- Message de bienvenue de M. Wolfgang Schäuble, président du Bundestag allemand
- Remarques liminaires par M. Gunther Krichbaum, président de la commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand
- Adoption de l'ordre du jour de la COSAC virtuelle

9h15 à 9h30

Points de procédure et questions diverses

- Information sur les résultats de la réunion de la troïka présidentielle
- Présentation des grandes lignes du 34^e rapport semestriel de la COSAC
- Courriers à la présidence
- Divers

9h30 à 10h30

Session I : « Questions d'actualité »

(discussion sur un sujet à définir à court terme avant la conférence)

Débat

Prière d'utiliser un casque avec micro !



10h30 à 11h00

Pause

11h00 à 13h00

**Session II : Les enseignements de la crise du coronavirus -
La coopération dans l'UE en situation de pandémie et
dans la prévention sanitaire**

Orateurs invités : M. Jens Spahn, ministre fédéral de la Santé ;
M^{me} Andrea Ammon, directrice du Centre
européen de prévention et de contrôle des
maladies

Débat

13h00 à 14h00

Pause déjeuner

14h00 à 15h30

Session III : Bilan de la présidence allemande du Conseil

Oratrice invitée : M^{me} Angela Merkel, chancelière fédérale

Débat

Prière d'utiliser un casque avec micro !



Mardi 1^{er} décembre 2020

9h00 à 10h30

Session IV : L'avenir de l'Union européenne

Oratrice invitée : M^{me} Ursula von der Leyen, présidente de la
Commission européenne

Débat

10h30 à 11h00

Pause

11h00 à 12h30

**Session V : Le rôle de l'Europe dans le monde – Un partenariat
responsable avec l'Afrique**

Orateur invité : Professeur Horst Köhler, ancien président fédéral

Débat conjoint avec des représentants de l'Afrique et de l'Union
africaine

12h30 à 12h45

Observations conclusives des présidents

Guide d'utilisation de Webex et Interprefy en visioconférence

Informations générales

La visioconférence, y compris le son parlé original (salle de conférence), est retransmise par Webex. Toutes les interventions parlées sont interprétées simultanément à partir de l'allemand, de l'anglais et du français, vers l'allemand, l'anglais et le français. L'interprétation est réalisée via la plateforme Interprefy.

Instructions techniques

Veillez respecter les spécifications techniques suivantes afin de garantir une bonne qualité vidéo et audio – sans quoi votre intervention ne pourra malheureusement pas être interprétée.

- Utilisez une connexion Internet stable via un réseau local (LAN) avec une largeur de bande suffisante d'au moins 10 Mbit/s (veuillez ne pas utiliser de réseau local sans fil - WLAN).
- Utilisez un microphone de haute qualité, par exemple sous la forme d'un casque, pour vos interventions pendant la conférence. **N'utilisez pas** les microphones intégrés dans votre ordinateur portable ou votre PC: ceux-ci n'offrent pas une qualité acoustique suffisante.
- Installez-vous à un endroit bien éclairé, avec une lumière uniforme.
- Réglez votre caméra de manière à être bien visible à l'écran. La caméra devrait se trouver à peu près à hauteur de vos yeux. Veillez à ce que l'arrière-plan soit ordonné et sans mouvements.
- Appareils nécessaires pour la participation à la conférence Webex: ordinateur portable ou PC avec webcam HD intégrée ou externe, ou un appareil Webex. Pour entendre le son original (salle de conférence), vous avez besoin de haut-parleurs internes ou externes.
- Si vous voulez **bénéficier de l'interprétation simultanée, vous devez** ouvrir une fenêtre supplémentaire pour la plate-forme Interprefy dans votre navigateur Internet (voir ci-dessous).
- Veillez ne pas vous déconnecter pendant la pause.

Informations système/TI

Pour prévenir ou exclure toute erreur dans l'installation et la connexion avec Cisco Webex, il est recommandé de régler au préalable les points suivants:

- Autorisation du téléchargement et de l'exécution de fichiers .exe et .msi ou distribution des logiciels via le centre logiciel correspondant (en cas d'administration centrale via un département TI/administrateur système)
 - Accès USB en lecture et écriture
 - Entrées audio et microphone activées
 - Autorisation d'accès du navigateur à la caméra, au microphone et aux haut-parleurs
 - Contournement des configurations de proxy dans le navigateur, ainsi que dans le réseau d'entreprise ou la configuration du serveur proxy et du pare-feu pour Cisco Webex
- Vous trouverez des informations supplémentaires sur la sécurité dans Cisco Webex à cette adresse : <https://www.cisco.com/c/dam/en/us/products/collateral/conferencing/webex-meeting-center/white-paper-c11-737588.pdf?dtid=osscdc000283>



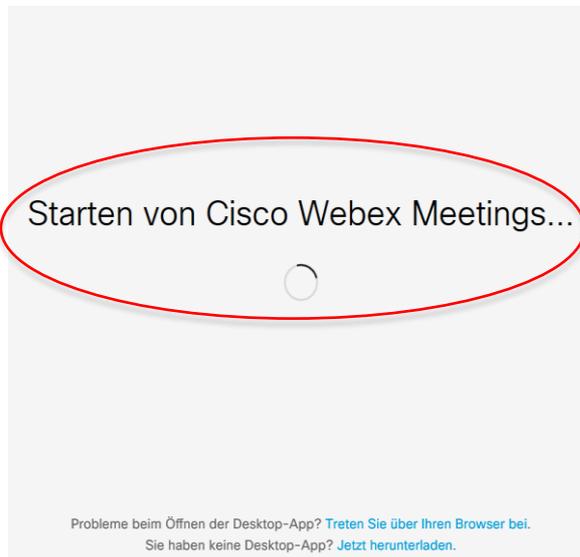
Participation à une visioconférence via Cisco Webex et utilisation d'Interprefy pour l'interprétation simultanée

Participation à la conférence Webex

1. Veuillez ouvrir le lien d'invitation à la conférence Webex que vous avez reçu par courriel.

Option 1 : Participation avec l'application

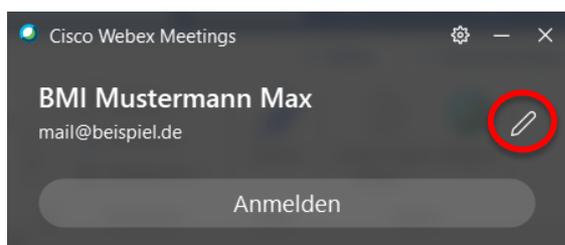
→ Si l'application Cisco Webex est déjà installée sur le PC, elle s'ouvre par un clic sur le lien de réunion.



Avant le début de la conférence, veuillez modifier dans le programme votre nom en:

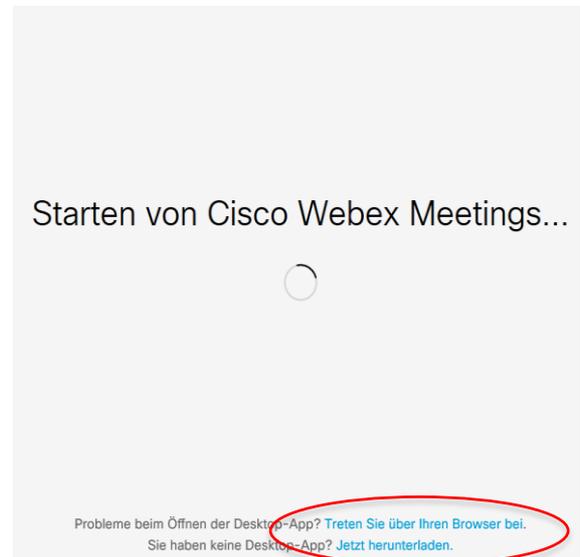
Code ISO de votre pays / Nom / Prénom

p. ex. DEU Mustermann Max



Option 2 : Participation via le navigateur

→ Une participation via le navigateur Internet est également possible. Cliquez sur [Rejoindre à partir de votre navigateur.](#)



En cas de participation à partir de votre navigateur, veuillez saisir votre nom comme suit:

Code ISO de votre pays / Nom / Prénom

p. ex. DEU Mustermann Max



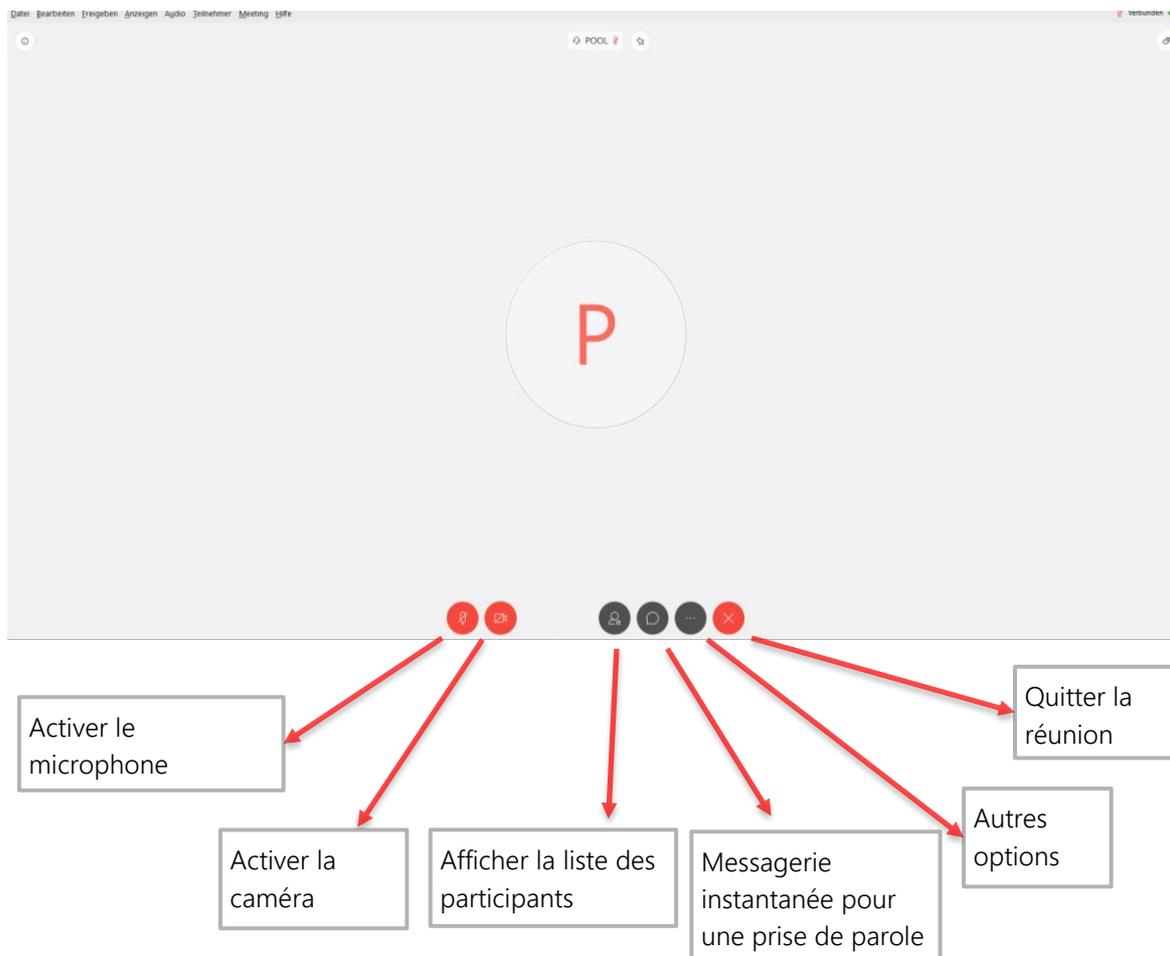
2. Avant de rejoindre la conférence, activez svp votre caméra et passez votre microphone en mode « Couper le son ».



3. Sélectionnez ensuite « Rejoindre la réunion »



Fonctions dans Webex durant la visioconférence



4. Utilisation de la fonction de messagerie instantanée pour annoncer une prise de parole:

- Nous vous demandons de n'utiliser la fonction de messagerie instantanée durant la conférence que pour annoncer une prise de parole.
- Merci de renoncer à toute autre communication via la messagerie instantanée.
Si vous avez besoin d'une assistance technique, veuillez contacter le support technique téléphonique (voir ci-dessous).

Pour annoncer une prise de parole, veuillez procéder comme suit :

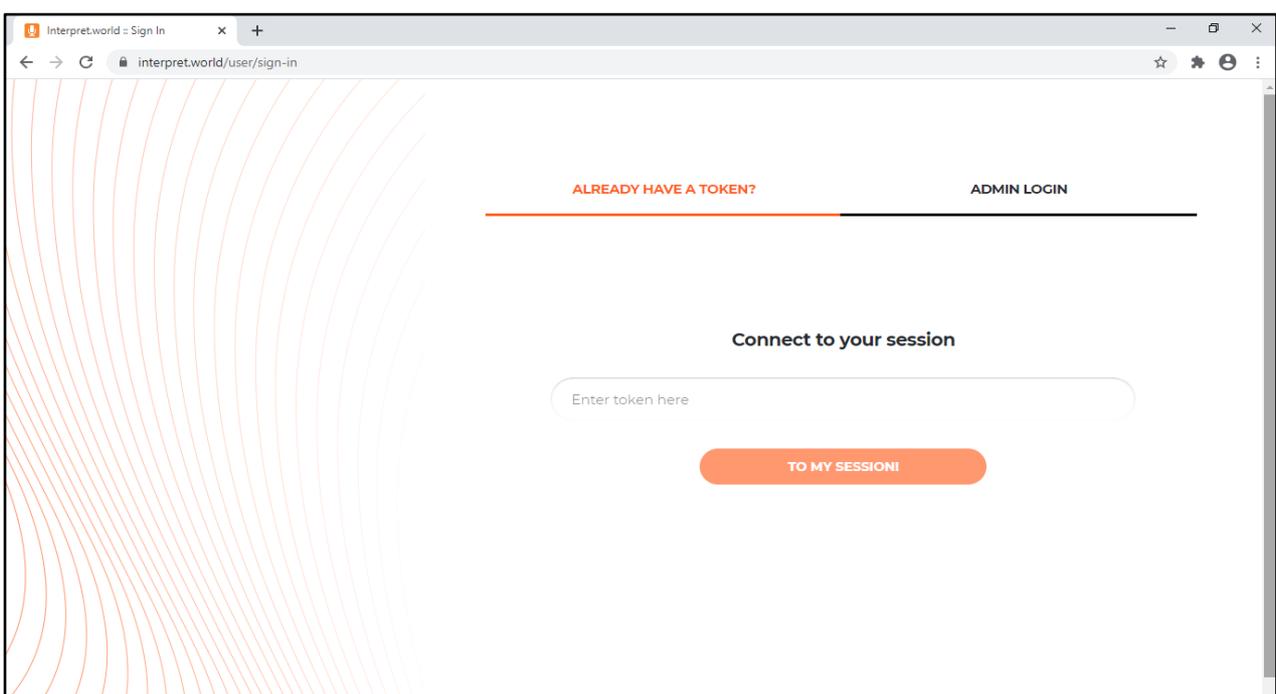
- Saisissez le code ISO de votre pays, votre nom et la langue de votre intervention dans la messagerie instantanée.
- Pendant l'intervention de l'orateur/-trice avant vous, vous recevez par message direct l'information que ce sera à votre tour de parler.
- Attendez jusqu'à ce que le/la modérateur/-trice vous donne la parole.
- Dès que la parole vous est donnée, veuillez activer vous-même votre microphone.
- Le temps de parole est limité à deux minutes. La modération se réserve le droit de raccourcir/d'allonger le temps de parole en fonction du nombre de demandes d'intervention.
- Après votre intervention, veuillez repasser vous-même votre microphone en mode « Couper le son ».

5. Utilisation de l'interprétation simultanée avec Interprefy via le navigateur Internet

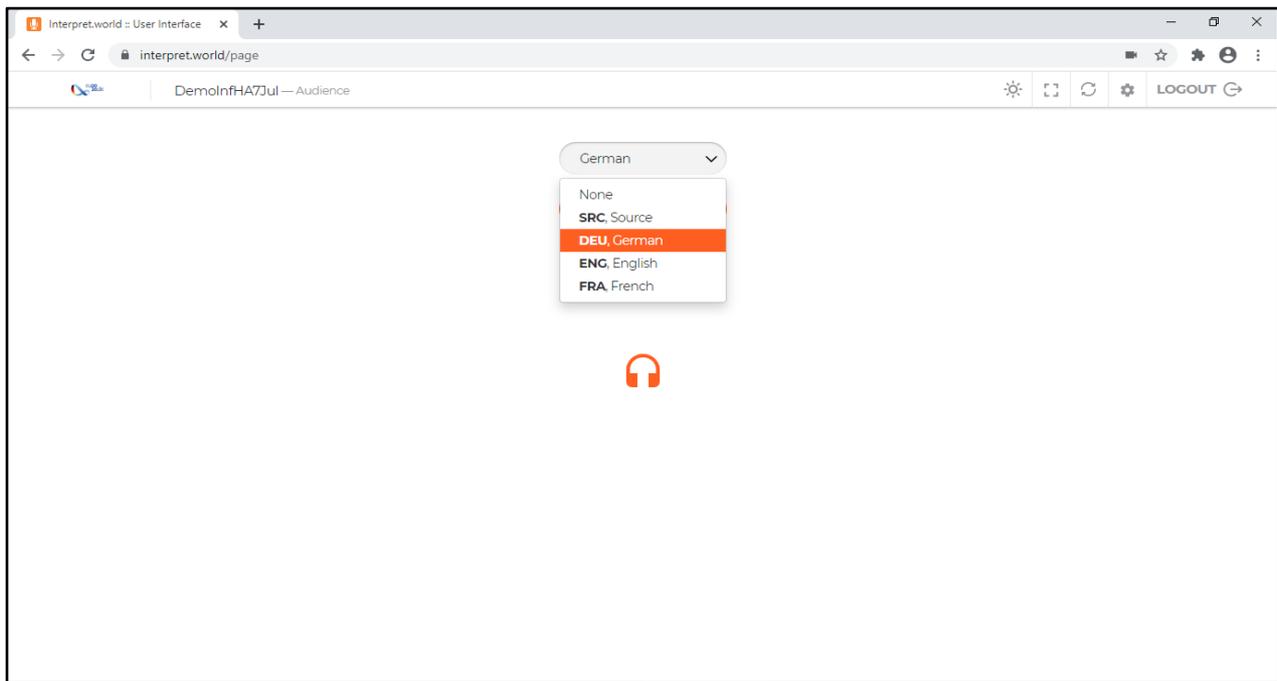
Utilisez l'application de préférence avec le navigateur Google-Chrome, via une connexion Internet par câble.

Accédez au lien suivant : <https://interpret.world/user/sign-in>

Pour s'inscrire sur Interprefy, les participants reçoivent par courriel séparé un **identifiant (token) d'accès** pour la réunion. Saisir l'identifiant (token) → Cliquer sur « To my session! » → Brancher les écouteurs → Sélectionner la langue.



Si vous avez des questions techniques ou rencontrez des difficultés, nous sommes à votre disposition par courriel ou par téléphone: support.bundestag@pool.de ou +49 2572 920 164



Aide en cas de problèmes techniques

- Si vous avez des questions techniques ou rencontrez des difficultés, veuillez vous adresser par courriel à support.bundestag@pool.de ou au numéro +49 2572 920 164.
- Pour toute autre question relative à la conférence, veuillez vous adresser par courriel à cosac2020@bundestag.de ou au numéro +49 30 227 33766.





COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Note d'information : Coordination de l'action européenne contre la pandémie de Covid-19 et premiers enseignements de la crise

La pandémie de Covid-19 place aujourd'hui une nouvelle fois l'UE et ses États membres devant d'importants défis. La première vague épidémique, au printemps 2020, a montré la nécessité d'une coopération européenne plus étroite et d'une capacité de prévention et de réaction plus forte de la part de l'UE. Malgré des avancées très prometteuses en matière de développement et d'autorisation d'un vaccin, la pandémie continuera de nous accompagner.

I. Réponses récentes à la pandémie de Covid-19 à l'échelon européen

Le 28 octobre 2020, la Commission européenne a adopté une importante [série d'actions](#) en réponse à la recrudescence des cas d'infection. En application de ces mesures, les États membres devaient présenter à la mi-novembre des **stratégies et protocoles de dépistage** (notamment pour le personnel médical). Compte tenu des capacités limitées des laboratoires en matière de tests PCR, la Commission recommande en outre le recours aux tests rapides. Dans la perspective d'une **procédure d'acquisition conjointe de tests rapides de détection d'antigènes**, 100 millions d'euros devraient être mobilisés au titre de l'instrument d'aide d'urgence. La Commission appelle les États membres à soutenir le développement d'**applications d'alerte** là où il n'en existe pas encore. Depuis le 19 octobre 2020, des applications nationales de recherche des contacts ont pu être connectées entre elles grâce à la passerelle européenne d'interconnexion. La Commission s'efforce en outre de définir une **stratégie de vaccination** coordonnée et de mettre sur pied une plateforme de saisie des stratégies nationales de vaccination et de procéder à un examen de celles-ci. L'**échange de données** entre les États membres, essentiellement par l'intermédiaire de l'ECDC, doit être amélioré par la création d'autres plateformes, notamment sur les capacités en lits de soins intensifs.

Le **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)** est installé depuis 2005 à Solna (Suède). Comptant actuellement 290 collaborateurs, il est dirigé depuis 2017 par Andrea Ammon. L'ECDC a pour mission de recenser et d'évaluer les risques pour la santé humaine causés par les maladies transmissibles et de communiquer des informations sur ces risques. Il fournit des données de surveillance et des avis scientifiques sur 52 maladies transmissibles. L'agence collabore étroitement avec la Commission européenne, les États membres et d'autres agences et organisations de l'UE, dont l'**Agence européenne des médicaments (EMA)**, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la santé.

Afin de faciliter les **déplacements** au sein de l'UE, les autorités européennes s'attellent en outre à l'élaboration d'un **formulaire européen de localisation des passagers** qui devrait être disponible en décembre 2020. La Commission a également annoncé des propositions d'extension des « **voies réservées** » pour le transport de marchandises.

Le 29 octobre 2020, les **chefs d'État et de gouvernement** se sont réunis dans le cadre d'une visioconférence informelle. Dans un échange sur les expériences et pratiques éprouvées, ils ont abordé notamment les sujets des tests, du traçage des chaînes de contamination, des règles de quarantaine et du maintien du marché intérieur. La présidence allemande du Conseil poursuit ses efforts pour renforcer la coordination.

II. Les dernières propositions de règlements de la Commission dans le secteur de la santé

Première étape de la mise sur pied d'une « Union de la santé », la Commission européenne a présenté le 11 novembre 2020 des **propositions** relatives à l'extension des **mandats de l'ECDC et de l'EMA** ainsi qu'une proposition sur les [menaces transfrontalières graves pour la santé](#).

Cette dernière, notamment, doit permettre à la Commission et aux agences européennes d'avoir un rôle de coordination renforcé en cas de menace transfrontalière grave sur la santé. Afin d'élaborer un **plan de prévention européen**, les États membres doivent, le cas échéant avec le soutien de l'ECDC, élaborer des plans de prévention nationaux, qui seront soumis à des tests de résistance à l'échelon européen. La Commission entend renforcer la **surveillance** épidémiologique, rendre la **notification** des capacités de soins et de personnel disponibles obligatoire pour les États membres et, en cas de déclaration d'un **état d'urgence européen**, permettre l'acquisition et la constitution de réserves de produits essentiels en cas de crise dans le cadre d'une coopération plus étroite. Selon la [proposition](#) de la Commission, le mandat de l'EMA doit être renforcé par des missions supplémentaires de surveillance, de conseil et de coordination.

La Commission a en outre annoncé pour le 24 novembre 2020 une proposition conférant à l'UE une plus grande autonomie en matière de **garantie de l'approvisionnement en médicaments**. La présidence allemande du Conseil accorde une importance significative notamment à la garantie de la qualité des principes actifs, à une plus grande transparence et à la diversification des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à la coopération européenne dans le développement de la production de principes actifs pour des médicaments critiques.

Dans le 34^e rapport semestriel de la COSAC :

- 17 parlements/chambres sur 36 sont favorables à un renforcement de l'ECDC
- Propositions d'amélioration de la coordination au sein de l'UE :
 - * Création d'un cadre général au niveau européen
 - * Amélioration de l'échange d'informations
 - * Définition de critères uniformes
 - * Plans transfrontaliers de réponse aux crises
 - * Concertation en amont des fermetures de frontières prévues

La Commission prévoit également de présenter une proposition de création d'une nouvelle autorité européenne de prévention et de réaction aux situations d'urgence sanitaire fin 2021.

III. La proposition de règlement sur le mandat de l'ECDC en détail

Dès sa [résolution du 10 juillet 2020](#), le Parlement européen a invité la Commission à étendre les compétences de l'ECDC et à en augmenter le budget et les effectifs. Le ministre fédéral de la Santé, Jens Spahn, et la commissaire européenne à la Santé, Stella Kyriakides, ont également demandé, lors du Conseil informel du 16 juillet 2020, un **renforcement de l'ECDC**, sa transformation en une **autorité européenne de réaction aux crises sanitaires** et son intégration dans un **système unique de signalement à l'échelle de l'UE**, afin d'accroître la **résilience** de cette dernière.

Dans sa [proposition du 11 novembre 2020](#), la Commission prévoit un renforcement de l'ECDC. Selon cette proposition, l'ECDC doit assister les États membres et la Commission, notamment par les mesures suivantes :

- Création d'un système de surveillance épidémiologique en temps réel,
- Conseils pour la définition de plans de prévention et de réaction ainsi qu'en matière de systèmes de notification et d'audit,
- Recommandations non obligatoires pour la gestion du risque,
- Suivi des capacités des systèmes sanitaires,
- Mobilisation et envoi d'une force d'intervention sanitaire en appui à la réaction locale dans les États membres, et
- Développement d'un réseau de laboratoires de référence.

La présidence du Conseil prévoit de placer l'amélioration des capacités de pronostic, la constitution d'une base de données comparables entre États membres et le développement d'un système d'alerte précoce numérique au cœur des premières discussions sur ces propositions de la Commission.



COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Session II : CV des orateurs invités

M^{me} Andrea Ammon

Directrice du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2005–2011

Directrice de l'unité Surveillance de l'ECDC

2011–2015

Directrice adjointe et chef d'unité pour la gestion et la coordination des ressources à l'ECDC

2015–2017

Directrice exécutive de l'ECDC

Depuis juin 2017

Directrice de l'ECDC



Crédit : ECDC

M. Jens Spahn

Ministre fédéral de la Santé

2009–2015

Porte-parole du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag pour la politique de la santé

2015–2018

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral des Finances

Depuis mars 2018

Ministre fédéral de la Santé



Crédit : Ministère fédéral de la Santé



COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Note d'information : Avancement de différents dossiers sous la présidence allemande du Conseil

La présidence allemande du Conseil de l'UE prendra fin le 31 décembre 2020. On lira ci-après un bref aperçu de l'avancement de différents dossiers s'appuyant sur les priorités du programme de la présidence.

I. La réponse de l'Europe à la pandémie de Covid-19

La présidence allemande du Conseil de l'UE aura été marquée par la pandémie de Covid-19. L'instrument de relance « Next Generation EU » (NGEU) constitue un outil essentiel pour surmonter la crise actuelle. Le 10 novembre 2020, la présidence allemande du Conseil est parvenue à un accord politique dans le cadre du trilogue sur le **programme NGEU** (750 milliards d'euros) et le **cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période de 2021 à 2027** (1 074 milliards d'euros). Le compromis obtenu avec le Parlement européen prévoit, outre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins imprévus et une feuille de route pour l'introduction de nouvelles ressources propres, une enveloppe supplémentaire de 15 milliards d'euros pour des programmes d'avenir, tels que « EU4Health » (UE pour la santé), Erasmus+ et Horizon Europe.

Afin d'améliorer la concertation des États membres dans la lutte contre la pandémie et d'éviter fragmentations et restrictions, le Conseil a adopté le 13 octobre 2020 une [recommandation](#) relative à une approche coordonnée de la restriction de la **libre circulation**. Des discussions ont également eu lieu concernant la **réforme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**. Pour renforcer l'OMS, le Conseil a adopté des conclusions par voie de procédure écrite en novembre 2020. D'autres conclusions sont en préparation sur le **processus des « enseignements tirés »** dans le cadre duquel l'instrument d'aide d'urgence (ESI) doit notamment être examiné. Le prochain Conseil ordinaire des ministres de la Santé aura lieu le 2 décembre 2020.

D'autres informations figurent dans la note d'information « Coordination de l'action européenne contre la pandémie de Covid-19 et premiers enseignements de la crise du coronavirus ».

II. Une Europe plus forte et plus innovante

Le Conseil a adopté le 13 octobre 2020 des [conclusions](#) sur les **opportunités offertes par la numérisation pour l'accès à la justice**. Il y encourage les États membres à recourir davantage aux outils numériques pendant le déroulement des procédures judiciaires et invite la Commission à élaborer une stratégie globale de l'UE en faveur de la numérisation de la justice d'ici la fin de

2020.

S'appuyant sur le [Livre blanc sur l'intelligence artificielle \(IA\)](#) présenté par la Commission au début de 2020, la présidence allemande du Conseil a, le 21 octobre 2020, remis des [conclusions](#) soutenues par 26 États membres relatives à la protection des droits fondamentaux dans le contexte de l'IA et de la transition numérique. Une déclaration sur la société numérique doit être signée en décembre à l'occasion d'une conférence de haut niveau sur la transformation numérique basée sur les valeurs. Le 24 novembre 2020, la Commission a présenté une proposition pour une **gestion des données européenne**. Elle doit être suivie le 9 décembre 2020 d'un paquet de mesures sur les **services numériques**.

III. Une Europe juste

Le 9 octobre 2020, le Conseil a adopté des conclusions sur les thèmes de la [protection des travailleurs saisonniers](#), la [participation et le bien-être des personnes âgées](#) à l'ère numérique et sur la [protection du revenu minimum](#). Les instances du Conseil ont démarré en novembre les négociations sur la [proposition](#) de la Commission pour une directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. Le Conseil a en outre trouvé un accord sur le **renouvellement de la garantie pour la jeunesse**. Des conclusions du Conseil concernant le partage du travail rémunéré et du travail de soin sur la base du partenariat sont prévues pour décembre. La présidence entend poursuivre en priorité la **révision** toujours en cours **des règles européennes de coordination des systèmes de sécurité sociale**.

IV. Une Europe durable

Le Conseil s'est penché sur les documents stratégiques présentés par la Commission au sujet du **pacte vert pour l'Europe** et il a pris notamment position le 19 octobre 2020, après d'intenses discussions, sur la **stratégie « De la ferme à la table »**. Il a demandé à l'unanimité à la Commission d'appuyer ses propositions législatives sur des analyses d'impact ex ante fondées afin d'assurer une cohérence avec tous les domaines d'action concernés, et il a souligné l'importance de la **sécurité alimentaire** et de la **garantie de revenus équitables** pour les producteurs. Concernant la [stratégie dans le domaine de l'hydrogène](#), la présidence du Conseil envisage de présenter des conclusions en décembre 2020.

Dans la perspective du financement du pacte vert pour l'Europe, la Commission a annoncé le « **plan d'investissement pour une Europe durable** » et le « **mécanisme pour une transition juste** ». Les 40 milliards d'euros du Fonds pour une transition juste initialement prévus par la Commission ont été ramenés à 17,5 milliards d'euros suite à un accord obtenu en trilogie.

Le Conseil a en outre arrêté son orientation générale sur le paquet de réformes de la **politique agricole commune (PAC) pour l'après-2020**. Parmi les nouveautés prévues, citons les programmes écologiques obligatoires et une conditionnalité renforcée. Le Conseil dispose ainsi du mandat politique pour entamer les négociations avec le Parlement européen.

Le 23 octobre 2020, le Conseil est parvenu en partie à définir une orientation générale pour la [loi européenne sur le climat](#), sans toutefois s'accorder sur l'**objectif de réduction des émissions**. La présidence du Conseil soutient la proposition de la Commission de réduire d'ici à 2030 les émissions de CO₂ d'au moins 55 pour cent par rapport à l'année 1990 et espère arriver à un accord au sein du Conseil avant la fin de l'année.

V. Une Europe de la sécurité et des valeurs communes

Le 30 septembre 2020, la Commission a présenté son premier [rapport sur l'état de droit](#). Sur la base de celui-ci, le Conseil a mené une discussion horizontale le 13 octobre 2020. De premières discussions par pays ont eu lieu le 17 novembre 2020, avec cinq États membres (Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie) qui ont porté sur leurs pratiques éprouvées. Le Portugal et la Slovaquie entendent poursuivre ces discussions qu'il est prévu de mener deux fois par an.

Concernant le **mécanisme de protection de l'état de droit** proposé en 2018, un accord a pu être trouvé le 5 novembre 2020 à l'issue de négociations en trilogue. Selon cet accord, le versement de fonds européens peut être suspendu si des atteintes au principe de l'état de droit sont constatées dans un État membre qui ont ou pourraient avoir un effet direct sur la **protection du budget de l'Union** ou sur les **intérêts financiers de l'Union**. Le Conseil doit statuer à la majorité qualifiée, en principe dans un délai d'un mois, sur une proposition en ce sens de la Commission. Les bénéficiaires finaux des financements européens (p. ex. les étudiants Erasmus ou les agriculteurs) doivent être protégés en étant soutenus par l'intermédiaire d'une plateforme.

Le 23 septembre 2020, la Commission a présenté un [nouveau pacte sur la migration et l'asile](#) qui doit remplacer l'actuel **système de Dublin** et permettre de relancer les négociations à l'arrêt sur le régime d'asile européen commun (RAEC). La présidence allemande souhaite parvenir à un accord politique sur les points stratégiques essentiels de ce régime avant la fin de l'année.

VI. Une UE capable d'agir pour un ordre international fondé sur un esprit de partenariat et sur des règles

Dans ses [conclusions](#) du 15 octobre 2020, le Conseil européen a exprimé sa préoccupation quant à l'absence de progrès dans les **négociations** sur l'aménagement des **futures relations avec le Royaume-Uni**. Les conditions concurrentielles équitables, la pêche et le cadre global de gouvernance d'un accord restent des sujets litigieux entre les parties. Depuis le 22 octobre 2020, les négociations se poursuivent sur la base de projets de texte d'un éventuel accord. Par ailleurs, la Commission a lancé le 1^{er} octobre 2020 une procédure en infraction contre le Royaume-Uni en raison de sa loi sur le marché intérieur (**Internal Market Bill 2019-2021**). L'UE demande le retrait des dispositions en discussion à la Chambre des lords depuis le 19 octobre 2020 et qui doivent être à nouveau débattues à la Chambre des communes en décembre.

Un accord au sein du Conseil sur le cadre de négociations pour l'**Albanie** et la **Macédoine du Nord** et l'ouverture de la première conférence d'adhésion avec la Macédoine du Nord sont encore en attente.

Les dirigeants de la Commission et du Conseil se sont réunis avec le président de la **Chine** en visioconférence le 14 septembre 2020. Ils ont souligné à cette occasion l'importance de conditions concurrentielles équitables et ont débattu des mesures de lutte contre le Covid-19 et le changement climatique. Un **sommet UE-Chine** doit se tenir en **2021** avec la participation des chefs d'État et de gouvernement.

Le 2 octobre 2020, le Conseil a notamment prononcé des interdictions d'entrée sur le territoire et gelé les avoirs de 40 personnes responsables de la répression et de l'intimidation de manifestants pacifiques après l'élection présidentielle au **Bélarus**. Le 6 novembre 2020, le Conseil a ajouté les noms de 15 membres du gouvernement du Bélarus sur sa **liste de sanctions**.



COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020
Session III : CV de l'oratrice invitée

M^{me} Angela Merkel
Chancelière fédérale

Depuis 1990

Membre du Bundestag allemand

1991-1994

Ministre fédérale des Femmes et de la Jeunesse

1994-1998

Ministre fédérale de l'Environnement, la Protection de la Nature et la Sûreté nucléaire

2000-2018

Présidente de la CDU

Depuis novembre 2005

Chancelière fédérale



Crédit : Gouvernement fédéral/Steffen Kugler



COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Note d'information : L'avenir de l'Union européenne

L'UE doit s'affirmer dans un monde de plus en plus interconnecté, complexe et rapide. Le programme stratégique 2019-2024 constitue à cet égard un cadre à moyen terme et pose des objectifs ambitieux. La pandémie de Covid-19 a placé l'UE devant de nouveaux défis, mais elle montre aussi les potentiels d'une transformation de fond dans certains domaines qui permettra à l'UE d'affronter l'avenir.

I. La conférence sur l'avenir de l'Europe

Dans ses [orientations politiques](#), la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a annoncé la tenue d'une conférence sur l'avenir de l'Europe. La conférence, dont la durée devrait être limitée à deux ans, est conçue comme un forum public, destiné à accueillir un débat inclusif et transparent. En janvier 2020, la Commission et le Parlement européen ont présenté leurs propositions pour l'organisation de la conférence sur les plans institutionnel et thématique. Le Conseil a pris position en juin 2020. Les institutions de l'UE négocient actuellement une **déclaration commune** sur l'organisation de la conférence. La présidence du Conseil souhaite faire débiter la conférence avant la fin de 2020.

Les **parlements nationaux** ont réitéré leur demande aux institutions de l'UE d'une participation sur un pied d'égalité avec le Parlement européen, y compris au sein de l'organe de pilotage de la conférence.

Les thèmes abordés par la conférence devraient être, d'une part, les priorités de l'UE (économie durable et résiliente ; politique climatique ; numérisation ; justice et égalité ; application des valeurs européennes) et, d'autre part, des questions institutionnelles, notamment le système des candidats têtes de liste.

Dans le 34^e rapport semestriel de la COSAC :

- 22 parlements/chambres sur 34 sont en faveur d'une participation de la société civile et 21 sont en faveur de l'implication de la COSAC aux côtés des institutions de l'UE, des parlements nationaux et des citoyens
- 28 parlements/chambres sont favorables à des événements décentralisés dans les États membres dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe
- De nombreux parlements/chambres préconisent le recours à des formats de participation numériques compte tenu de la pandémie de Covid-19
- Thèmes souhaités par les parlements nationaux : aspects institutionnels (12 parlements/chambres sur 36), transformation verte (10), État de droit (8)
- 19 parlements/chambres sur 27 n'excluent pas une modification des traités

II. Le renforcement de la résilience de l'Union européenne

Le renforcement de la résilience de l'UE est le thème central du premier [rapport de prospective stratégique](#) de la Commission. Outre les enseignements à tirer de la pandémie, il s'agit d'anticiper les évolutions futures et d'y réagir. Le rapport identifie quatre dimensions de la résilience : dans le domaine **économique et social**, l'UE est, grâce au cadre financier pluriannuel 2021-2027 et au fonds de relance « Next Generation EU », bien armée pour les prochaines années. Le soutien à l'union des marchés des capitaux et l'achèvement de l'union bancaire peuvent rendre l'UE plus résiliente encore. Les systèmes de protection sociale doivent être adaptés aux nouvelles formes d'emploi flexibles. S'agissant de la résilience **géopolitique**, la redynamisation des enceintes du multilatéralisme et la poursuite de l'engagement pour un commerce ouvert, équitable et fondé sur des règles sont déterminantes. Les situations de dépendance existant dans des secteurs critiques peuvent être réduites grâce à la diversification des chaînes d'approvisionnement, à la relocalisation de la production dans l'UE et à des produits de remplacement innovants. Pour parvenir à la résilience **écologique**, il convient avant tout de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, de préserver la biodiversité et de mettre en place une économie propre et circulaire. L'utilisation des technologies **numériques** peut aider, précisément dans le domaine de la santé, à prévoir la propagation des maladies, à développer des thérapies, vaccins et procédures de diagnostic et à répartir équitablement les ressources. Dans ce contexte, des valeurs centrales telles que la dignité humaine, la liberté, l'égalité, la sécurité et la démocratie doivent être préservées et renforcées et il doit en être tenu compte lors de la création d'un espace européen de données.

III. Le pacte vert pour l'Europe, concept pour une relance économique

Le **pacte vert pour l'Europe** est l'une des priorités essentielles de la Commission. Dans cette optique, une part importante des moyens financiers destinés à la lutte contre la pandémie doit être affectée à une **mutation vers une structure économique plus durable** devant mener à une **Europe neutre sur le plan climatique**. Dans la [communication sur le pacte vert pour l'Europe](#) publiée le 11 décembre 2019, près de 50 projets ont été annoncés dans des domaines variés, tels que l'environnement, le climat, l'agriculture ou l'énergie. La Commission a présenté en outre une série d'aspects différents dans des **documents stratégiques**. En **2021, davantage d'actes juridiques existants seront révisés et de nouvelles propositions de réglementation seront soumises**.

Dès mars 2020, la Commission avait présenté une [proposition de règlement](#) sur la « **loi européenne sur le climat** », visant à faire de l'Europe un continent neutre sur le plan climatique à l'horizon 2050. Celle-ci permet l'adoption d'actes juridiques délégués pour atteindre cet objectif et prévoit une évaluation régulière des avancées par la Commission. Le 16 septembre 2020, la Commission a proposé un **relèvement de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ à au moins 55 pour cent** et publié à cette fin une analyse d'impact et une [proposition adaptée](#) relative à la loi européenne sur le climat.

D'autres propositions doivent suivre **jusqu'en juin 2021**, notamment sur le renforcement du rôle des consommateurs dans la transition écologique et sur la révision de la directive sur la taxation de l'énergie, ainsi qu'une proposition pour un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** pour certains secteurs et pour une **taxe sur les déchets d'emballage non recyclés**.

IV. Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et l'instrument de relance « Next Generation EU »

Le 10 novembre 2020, les institutions de l'UE sont parvenues dans le cadre du trilogue à un accord politique sur le futur cadre financier pluriannuel et sur l'instrument de relance « Next Generation EU ». Avec une dotation totale de **1 800 milliards d'euros**, il s'agit du plus grand plan de relance jamais financé à partir d'un budget européen. Pour la première fois, la Commission doit pouvoir lever elle-même un emprunt. Il est prévu que plus de **50 pour cent des ressources** soient investies dans la modernisation par **la recherche et l'innovation** (notamment Horizon Europe), dans l'aide à la **transition écologique et numérique** (notamment Fonds pour une transition juste et programmes pour une Europe numérique) et dans le cadre de la **relance** et du développement de la **résilience** (notamment Fonds de relance et de résilience, rescEU, UE pour la santé). Parallèlement, la **flexibilité** sera accrue afin de réagir aux incertitudes futures. Au terme de la négociation en trilogue, 15 milliards d'euros supplémentaires doivent être affectés à des programmes tournés vers l'avenir. Selon l'accord obtenu, la part la plus importante du budget global bénéficiera à la politique de cohésion et à la politique agricole commune. Parallèlement, 30 pour cent des ressources européennes iront à la lutte contre le changement climatique.

La Commission a également annoncé des **propositions concernant de nouvelles ressources propres** et elle entend présenter d'ici à juin 2021 des propositions sur la compensation carbone aux frontières, la taxe sur le numérique et le système d'échange des quotas d'émission. Viendront ensuite, avant juin 2024, des propositions pour une taxe sur les transactions financières et sur l'assiette commune d'imposition des sociétés.

Le résultat des négociations sur le cadre financier pluriannuel doit être approuvé par le Parlement européen et par tous les États membres. Le 16 novembre 2020, la Pologne et la Hongrie ont fait savoir au sein de la réunion des ambassadeurs auprès de l'UE qu'elles n'approuvaient pas le paquet de mesures. Après approbation par le Conseil, la décision sur les ressources propres doit être ratifiée dans tous les États membres selon leurs dispositions constitutionnelles respectives. Dans la plupart des États membres, les parlements nationaux devront approuver la décision sur les ressources propres.



Virtual COSAC on 30 November and 1 December 2020

Session IV: Keynote Speaker's CV

Dr Ursula von der Leyen

President of the European Commission

2005–2009

Federal Minister for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth

2009–2019

Member of the German Bundestag

2009–2013

Federal Minister of Labour and Social Affairs

2013–2019

Federal Minister of Defence

Since November 2019

President of the European Commission



Source: European Commission/
Claudio Centonze



COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

Note d'information : Les relations entre l'UE et l'Afrique

L'approfondissement des relations de l'Union européenne (UE) avec l'Afrique et le développement d'un « partenariat d'égal à égal » constituent deux priorités importantes. Le Conseil de l'Union européenne considère l'Afrique et l'Europe comme des partenaires naturels liés par la géographie, l'histoire et la culture. Au deuxième semestre 2020, un programme commun Europe-Afrique devrait poser les bases d'un nouveau partenariat ambitieux.

I. Les bases des relations entre l'UE et l'Afrique

Depuis 2000, l'**accord de Cotonou** constitue le cadre des relations entre l'UE et les pays du groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) actuellement au nombre de 79, dont **48 pays d'Afrique subsaharienne**. Cet accord conjugue l'aide au développement avec la coopération économique et commerciale et un dialogue politique régulier. Il a expiré en février 2020 mais a été prorogé pour une période de transition qui s'achèvera le 31 décembre 2020. Les négociations en cours sur l'accord qui lui succédera ayant pris du retard en raison de la pandémie de Covid-19 et de certains points litigieux, notamment liés aux migrations, la Commission propose de prolonger la période de transition jusqu'au 30 juin 2021. Le futur accord comprendra un **socle commun de nature générale** et des partenariats régionaux (protocoles), dont un avec l'Afrique.

La **stratégie conjointe UE-Afrique** adoptée en 2007 et les plans d'actions limités dans le temps assurant sa mise en œuvre sont d'autres pierres angulaires de la coopération. La dernière réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'UE et de l'UA a eu lieu en novembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle avait pour thème principal les investissements dans la jeunesse ([déclaration finale](#)). Un sommet prévu fin octobre 2020 à Bruxelles devait adopter un **programme commun Europe-Afrique** mais il a dû être repoussé à 2021. Une **réunion des dirigeants de l'UE et de l'UA** prévue pour le 9 décembre 2020 doit publier une déclaration destinée à préserver la dynamique des relations.

L'Union africaine (UA)

L'UA a succédé en 2002 à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) créée en 1963. Elle a pour objectif de promouvoir la croissance économique, la paix et la stabilité, la démocratie et les droits de l'homme sur le continent africain et de représenter les intérêts des pays africains sur la scène internationale. L'organisation réunit 55 États membres et son siège principal est à Addis-Abeba (Éthiopie). En février 2020, le président sud-africain Cyril Ramaphosa a été élu à la présidence de l'UA pour un mandat d'un an. Moussa Faki Mahamat (Tchad) est président de la Commission de l'UA depuis 2017.

II. Une stratégie globale avec l'Afrique

Après la réunion entre la Commission de l'UA et la Commission de l'UE le 27 février 2020 à Addis-Abeba, l'UE a présenté en mars 2020 des **propositions pour un programme de partenariat commun** ([JOIN\(2020\) 4 final](#)) dans les domaines suivants : **transition verte et accès à l'énergie, transformation numérique, croissance et emplois durables, paix et gouvernance et migration et mobilité**. Outre l'amélioration du climat d'investissement (piste d'action n° 4) et l'amélioration de l'accès à l'éducation (piste d'action n° 5), les propositions comprennent le soutien aux efforts de paix déployés par l'Afrique (piste d'action n° 6) et le renforcement de l'ordre international fondé sur des règles (piste d'action 10).

Dans ses [conclusions du 30 juin 2020](#), le Conseil de l'UE a affirmé l'intérêt d'un partenariat plus étroit dans les domaines du **multilatéralisme**, de la paix, de la stabilité et de la sécurité, du **développement durable et inclusif** ainsi que de la croissance économique durable. Il estime que l'UE est le premier partenaire de l'Afrique dans les domaines du commerce et de l'investissement, de la sécurité, de l'énergie, de la transition écologique, de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, ainsi que dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Conseil de l'UE a formulé neuf priorités, notamment sur la démocratie et l'État de droit en tant que conditions préalables à la paix et à la stabilité et sur la lutte contre les causes profondes des migrations irrégulières. Il affirme que l'UE appuie en particulier la mise en œuvre de la **zone de libre-échange continentale africaine ZLECA** qui pourrait devenir la base d'un vaste accord de libre-échange entre l'UE et l'Afrique. Le Conseil de l'UE a invité les partenaires africains à exprimer **leurs intérêts et leurs attentes vis-à-vis d'un futur partenariat**.

III. Évolutions actuelles et répercussions de la pandémie de Covid-19 en Afrique

La pandémie de Covid-19 confronte aussi l'Afrique à des défis majeurs. L'**effondrement de secteurs essentiels de l'économie** (tourisme, exportations de matières premières et de produits agricoles) menace de très nombreux emplois. La Banque mondiale prévoit pour 2020 une croissance négative de 3,3 % pour l'Afrique subsaharienne, qui connaîtra la première **récession** depuis 25 ans.

Parallèlement, les besoins financiers des pays africains augmentent. Le 8 avril 2020, la Commission européenne et le haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité ont présenté dans la communication conjointe [JOIN\(2020\) 11 final](#) le concept d'**équipe d'Europe** (Team Europe), un vaste ensemble d'investissements qui doit s'inspirer des priorités géopolitiques de l'Europe tout en tenant compte des attentes des partenaires africains. En juillet 2020, les engagements financiers pris par les institutions de l'UE, les États membres, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur de l'Afrique subsaharienne totalisaient 5,892 milliards d'euros (151 millions d'euros pour l'aide humanitaire ; 2,494 milliards d'euros pour la santé, l'approvisionnement en eau et la recherche ; 3,247 milliards d'euros pour atténuer les répercussions sociales et économiques).

Dans ses [conclusions des 15 et 16 octobre 2020](#) sur les relations avec l'Afrique, le Conseil de l'Union européenne a en particulier mis l'accent sur le soutien aux systèmes de santé africains et sur les efforts déployés par l'UE au plan international pour alléger la dette des pays africains. Le Conseil doit élaborer une approche commune sur ce deuxième point d'ici la fin du mois de novembre 2020.



COSAC virtuelle, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020
Session V : CV de l'orateur invité

M. Horst Köhler

Ancien Président fédéral

2000–2004

Directeur général du Fonds monétaire international (FMI)

2004–2010

Président fédéral de la République fédérale d'Allemagne

2012–2013

Membre du Panel de haut niveau chargé de l'agenda de développement post-2015 du Secrétaire général des Nations Unies

2016–2017

Coprésident du Comité spécial de la Banque africaine de développement pour la mise en œuvre de sa stratégie (avec Kofi Annan)

2017–2019

Envoyé spécial des Nations Unies pour le Sahara occidental



Crédit : Dennis Williamson